

Demande d'agent autorisé
(Accréditation - Producteur-emballleur)

**Pour la saison de
commercialisation 2025-2026**



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

I Identification

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

II Durée de l'autorisation

1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

555, boul. Roland-Therrien, bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : (450) 679-0530 – Téléc. : (450) 651-1094
Courriel : memppq@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapommeduquebec.ca

III Genre d'activité

- ☐ Producteur-emballleur (transige les pommes qu'il a lui-même produites et des pommes d'autres producteurs)

Saison de commercialisation 2024-2025 :

- Nombre de minots de pommes du Québec transigés _____ minots
- Quel est le pourcentage « moyen » de pommes qui sont déclassées _____ %

Saison de commercialisation 2025-2026 :

- Nombre de minots devant provenir de votre production de l'année _____ minots
- Période d'emballage pour la saison de commercialisation : Début _____
Fin _____

IV Certification

Je, soussigné, pour et au nom du demandeur ci-haut mentionné, demande aux Producteurs de pommes du Québec, d'être reconnu comme agent autorisé, en vertu du Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec, du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec et de la Convention de mise en marché entre l'Association des emballleurs de pommes du Québec inc. et des Producteurs de pommes du Québec. De plus, je m'engage à effectuer les retenues des contributions sur les pommes achetées et mes propres pommes en vertu des ordonnances sur le prélèvement des contributions des Producteurs de pommes du Québec et du règlement sur les contributions des Producteurs de pommes du Québec. Également, j'autorise Équifax Canada Inc. à faire les démarches nécessaires pour l'étude de mon dossier de solvabilité.

Date

Signature autorisée

À retourner avec le formulaire de l'agent autorisé

- ✓ Coût de l'accréditation : (emballage et producteur-emballleur) : 170\$ + 8,50\$ (TPS) + 16.96 \$ (TVQ) = 195,46 \$
- ✓ Photocopie d'une facture de client
- ✓ Paiement des contributions à date

Réservé aux Producteurs de pommes du Québec
